



Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.

Concours interne

3^{ème} épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie

Note : 16,5/20

Sur le fronton d'un édifice public de l'agora de Paestum (Italie), l'un des plus beaux vestiges de l'antique République grecque existant en Europe, on peut lire : "Publicité, sauvegarde du peuple."

L'inscription, qui célèbre le rôle protecteur des médias (véhicules de la "publicité" soit "ce qui est rendu public") pour la démocratie, nous rappelle que, dès ses origines, cette dernière a placé la liberté d'expression en son cœur même.

D'aucuns arguent même que c'est de cette liberté que sont faites les démocraties. Si bien qu'il n'y aurait pas de démocratie qui ne soit médiatique (les médias étant considérés de manière large comme le support des idées) ; que la vie même des démocraties dépendrait de l'indépendance de leurs médias, en particulier vis à vis du principal détenteur du pouvoir qu'est l'Etat.

C'est le propos de Jürgen Habermas, mais aussi d'historiens comme Roger Chartier ou Jean-Noël Jeanneney. Ce fut aussi l'argument des philosophes des Lumières de Voltaire à Tocqueville.

Mais, comme souvent en matière politique, il y a loin du principe à la pratique. L'histoire récente a montré qu'une conception purement libertarienne des espaces publics, telle que celle qui prévaut aux Etats-Unis où la démocratie est considérée comme un "marché libre des idées" (free market of idées), peut se retourner contre la démocratie elle-même.

Mark Zuckerberg, PDG de Facebook, a ainsi dû répondre de l'usage dévoyé de son média dans le cadre de l'élection présidentielle américaine par la Société Cambridge Analytica. Au spectre de la censure et de l'arbitraire d'un Etat contrôlant les médias répond alors celui de la marchandisation de la démocratie et de la tromperie médiatique (une forme de nouvel Usage du faux dirait Umberto Eco) lorsque disparaît la régulation étatique.

Pour tenter d'éviter les deux derniers risques, il n'est pas de démocratie, dans les faits, qui n'ait donné de rôle à l'Etat vis à vis des médias, avec tous les risques que comporte cette nécessité. L'exemple américain déplace la question du rôle de l'Etat, dans ce cadre, de sa légitimité à sa pertinence et ses limites (endogènes et celles qu'il faut lui imposer). En effet, si la démocratie exige une indépendance des médias vis-a-vis de l'Etat, les risques pesant sur cette indépendance excèdent ceux de la censure et du contrôle étatique de l'espace public ce qui justifie que l'Etat joue un rôle vis-a-vis des médias (I). Cependant, à l'aune des transformations de l'écosystème médiatique et de l'apparition de risques inédits secrétés par les médias pour la démocratie, le rôle de l'Etat vis-a-vis des médias doit se transformer. (II)

* *

*

L'indépendance des médias vis-a-vis de l'Etat est une exigence du système démocratique, mais les risques pesant sur cette indépendance, et donc sur la démocratie elle-même, excèdent ceux de la censure et du contrôle étatique, ce qui justifie parfois une intervention de l'Etat. (I)

La démocratie est, en substance, un régime d'indépendance des médias ; dès que cette dernière est menacée alors c'est la démocratie elle-même qui est en danger (I.A.)

Les médias, dans leur diversité, ne sont pas simplement importants en démocratie ; ils sont la trame même de la démocratie. Jürgen Habermas a décrit dans L'Espace public le processus à travers lequel le développement des médias à la fin du XVIII^e siècle va non seulement promouvoir l'idée démocratique elle-même, mais, après la Révolution, constituer procéduralement et concrètement les espaces publics démocratiques. Pour Habermas, mais aussi pour de nombreux historiens dont Roger Chartier qui a documenté ces processus dans son histoire culturelle de la Révolution française, l'exercice de la démocratie est rendu possible par l'existence des journaux et des livres (l'Encyclopédie, mais aussi les almanachs), leur lecture commune dans des cafés et des salons, et le rôle qu'ils tiennent dans l'acculturation au débat démocratique.

De sorte que, même dans la France majoritairement analphabète, c'est par le développement de médias libres (car non soumis à la censure royale qui jusque là censure toute production écrite) que va se constituer une "opinion publique", creuset de la formation ultérieure de la souveraineté nationale (par d'autres véhicules). Ces liens, bien que schématiquement décrits ici, entre médias, espace publics, opinion publique et débat démocratique constituent la trame de principe et de pratique de toute démocratie. De sorte qu'aucune démocratie ne peut exister sans une protection de l'indépendance et du pluralisme des médias, véhicules et matière des opinions dont l'expression doit être libre et est protégée constitutionnellement et fondamentalement (DDHC).

L'indépendance et le pluralisme des médias, qui conditionne l'existence d'un espace public véritablement démocratique s'entend en particulier comme une indépendance vis-a-vis des détenteurs du pouvoir étatique.

Jean-Noël Jeanneney, dans son Histoire des médias, qualifie, dans cette perspective les régimes politiques à l'aune du rôle que joue l'Etat vis-a-vis des médias. Il montre, en prenant l'exemple français notamment, que chaque période de reflux démocratique a correspondu à une période de contrôle étatique des médias, voire de censure. Pendant la première guerre mondiale mais aussi la seconde, les dégâts opérés par "la grande muette" d'abord (en 14-18), puis par l'abdication de leur indépendance vis à vis du régime de Vichy entre 1939 et 1945, (la presse s'étant transformé en instrument de propagande) ont été très profonds pour le fonctionnement démocratique.

La main mise étatique, forme extrême de l'intervention de l'Etat dans les médias est une mise à mort pratique de la démocratie. Les régimes autocratiques commencent souvent par attaquer les médias (juridiquement et financièrement) : c'est le cas aujourd'hui en Russie ou en Turquie.

En France, pour garantir fortement cette indépendance, au-delà des garanties offertes par le bloc de constitutionnalité, des écoles de journalisme se créent au sortir de la seconde guerre mondiale. Ces dernières vont produire une éthique de la pratique médiatique qui met l'indépendance vis-a-vis de tous les pouvoirs, et en particulier celui de l'Etat, en son cœur. Cela n'empêchera pas les étudiants défilant en mai 68 de dénoncer "la propagande du 20h⁰⁰ sur l'ORTF".

C'est que le mouvement de garantie juridique de l'indépendance des médias qui émaille l'histoire de la démocratie française (DDHC, Constitution, triptyque républicain, loi de 1881, création de la carte de presse en 1946 et du statut associé...) s'assortit d'une histoire de forte intervention de l'Etat dans le domaine des médias. En cela, la France se distingue d'autres démocraties libérales, comme les Etats-Unis.

Ce mouvement contradictoire résulte de la volonté de protéger les médias (et donc la démocratie), de main-mises et de risques autres que ceux de la censure d'Etat.

Les risques pesant sur l'indépendance des médias, et donc sur la santé de la démocratie, excèdent ceux de la censure et du contrôle médiatique, ce qui justifie l'intervention de l'Etat dans certaines conditions (I.B.)

Si un rôle démesuré de l'Etat vis-a-vis des médias est un risque avéré pour la démocratie, l'Etat n'est pas le seul acteur susceptible de dévoyer le fonctionnement des espaces publics démocratiques. Aurélien de Rubempré, jeune écrivain romantique en recherche de gloire, le découvre en "montant" à Paris et en devenant journaliste : la presse, l'édition sont des marchés. Les signatures sont des valeurs marchandes, et les idées, toutes les idées peuvent se peser en monnaie sonnantes et trébuchantes. Ce sont les illusions perdues d'un jeune homme mais aussi des démocrates que décrit Honoré de Balzac à fin du XIX^e siècle.

Depuis, les dénonciations des dévoiements démocratiques des médias font partie du débat public. Ce que d'aucuns appellent la "critique des médias" (Mattelart, Lemieux, Ouardi...) est un courant ancien qui alerte régulièrement sur les dangers portés par un espace public médiatique non régulé.

Les figures les plus visibles de ce courant sont des intellectuels comme Pierre Bourdieu (Sur la télévision) ou Serge Halimi (Les nouveaux chiens de garde).

Si leurs analyses peuvent, comme toute analyse être discutées, elles mettent en lumière la diversité des risques qui pèsent sur la démocratie lorsque les médias sont soumis aux seules règles du marché et risquent donc de ne plus jouer leur rôle de médiation démocratique sinon neutre, du moins diverse et valide. Car si selon le mot d'Hubert Beuve-Mery, fondateur du journal Le Monde, "un citoyen responsable est un citoyen informé", il incombe à la collectivité d'assurer les conditions de cette information.

Ce que le marché seul ne saurait faire. En particulier, le marché globalisé comme le montrent les scandales récents. C'est l'une des justifications centrales de la nécessité pour l'Etat de jouer un rôle vis-a-vis des médias.

Il s'agit, dans cette perspective, pour l'Etat de jouer :

- un rôle de régulateur : ce que fait la loi de 1881, mais aussi le CSA et l'ensemble des règles qui encadrent la diffamation et la libre expression des opinions.
- un rôle de soutien à la diversité de l'expression des opinions : par le financement de médias, et le maintien d'un service public des médias.
- un rôle de médiateur/éducateur : l'ensemble des publics n'étant pas égaux face à l'accès aux médias et à l'afflux de communication (aide au décryptage).

D'où vient alors que la pertinence d'une intervention de l'Etat est aujourd'hui discutée ? En particulier, en France, où l'ORTF a disparu depuis bientôt 40 ans et où le législateur et le juge ont étoffé un cadre juridique protecteur des opinions dans la limite de la légalité.

C'est que, l'affaire Cambridge Analytica le montre, l'écosystème médiatique connaît une véritable révolution, faite d'algorithmes indiscrets et de post-vérité.

* * *

*

A l'aune des transformations de l'écosystème médiatique et de l'apparition de risques nouveaux secrétés par les médias pour la démocratie, le rôle de l'Etat vis-a-vis des médias doit se transformer (II)

On assiste aujourd'hui à une transformation de l'écosystème médiatique et à l'apparition de risques nouveaux pour la démocratie dans ce contexte (II.A)

Les effets de la dite "révolution" numérique sur les démocraties commencent à se révéler dans toute leur ampleur :

- les possibilités offertes par le réseau non seulement de surveiller mais également d'orienter les lectures et les accès à l'information sont décuplés par rapport aux médias et médiations pré-existantes (traditionnelles).
- dans le même temps, la prolifération informationnelle et communicationnelle actuelle expose le citoyen à de la confusion et de la désinformation, dans un contexte où le flou entre information professionnelle (journalistique) et données issues d'amateurs ou d'individus avec des "agendas" spécifiques, s'est approfondi.

Au point, que sont apparus dans l'espace public global des notions aussi étranges et inquiétantes que "post-vérités" ou encore "fake-news".

On assiste donc à un bouleversement de l'éco-système médiatique qui se caractérise par une multiplication des messages associée à une invalidation des normes du valide et du véridique qui sont, pourtant essentielles au débat démocratique. Et par ailleurs, on note une dislocation des pratiques de consommations médiatiques (même si la télévision, cette fee du logis, reste centrale dans le quotidien) qui entraîne une dislocation des références communes.

Conséquemment, les défis que posent les médias à la démocratie, ne sont plus les mêmes.

Là où, au 20^e siècle, il s'agissait avant tout de soutenir la diversité, il s'agit aujourd'hui de focaliser sur la qualité. Et, en outre, apparaît dans l'espace politique, une question nouvelle : celle des régimes de validité des discours dans un contexte où, les choix informationnels sont délégués à des algorithmes, souvent à l'insu des citoyens eux-mêmes. L'ensemble de ces bouleversements rend d'autant plus pertinent l'intervention de l'Etat dans le domaine des médias mais sous des modalités renouvelées.

Plutôt que soutien ou financeur, l'Etat doit avant tout jouer un rôle de régulateur et de médiateur vis à vis des médias (II.B)

Aujourd'hui, parmi les différents rôles identifiés pour l'Etat vis-a-vis des médias, deux semblent devoir se renforcer, tandis que la pertinence du troisième peut être mise en question.

En premier lieu, pour répondre aux nouveaux défis démocratiques qui émergent sous l'effet de la numérisation globalisée des médias, il apparaît que le rôle régulateur de l'Etat est central.

La récente loi sur les "fake news" a, dans cette perspective toute sa pertinence.

Mais il semble qu'il faille poser ces questions à l'international. De même que des règles ont été négociées dans les années 80 pour protéger la diversité culturelle dans les médias, il apparaît nécessaire d'ouvrir un débat, entre démocraties libérales, sur les conditions de validité de l'expression des opinions. L'établissement de règles sera certes difficile, mais il paraît nécessaire.

En deuxième lieu, l'Etat doit, dans le contexte actuel aider le citoyen à se retrouver dans le maquis des médias. L'éducation aux médias doit être une priorité, elle est le prix de la vitalité démocratique.

Enfin, il faut repenser le rôle de financeur de l'Etat au delà du service public des médias, qui ne peut être remis en cause. En effet, l'économie des pratiques médiatiques et celle du secteur lui-même invite à repenser des pratiques élaborées dans un autre contexte médiatique mais aussi budgétaire.

* * *

*

La démocratie est aujourd'hui mise au défi des transformations profondes de l'écosystème médiatique. Cette situation, loin d'invalider le rôle de l'Etat vis-a-vis des médias, invite plutôt à en repenser les objectifs et les modalités. En tout état de cause, et sans préjuger des solutions qui pourraient être collectivement choisies, la démocratie médiatique a plus que jamais besoin d'un Etat régulateur.